

**DELIBERATION****N ° 2026-76****Publié le :****Objet :*****Attribution de subventions aux associations – Exercice 2026***

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE SEPTEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	18
Absent (s) :	1
Excusé (s) :	
Procuration (s) :	8
Quorum nécessaire :	14

Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent**Adjointes municipales présentes :**

BRISPOT John - CHIAPELLO Amandine - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :

VERMAND Marie-Hélène – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – JANVIER Nathalie - STEFFAN Georges – BRUN Karl – CLAVIER Vincent - PRIEUR Stéphanie FERRETTO-REGGI Nicolas – VERCELLONI David

Absents représentés (8) :

SCHMITT Patrick a donné procuration à HERBEL Joseph
DURAND Valérie a donné procuration à VERMAND Marie-Hélène
MARCHÉ Sandrine a donné procuration à CHIAPELLO Amandine
ROUSSEAU Milena a donné procuration à GUIOT-PICQUART Sandrine
CLÉMENT-PASSONI Marie a donné procuration à TORRI Yvette
CORINO Pierre a donné procuration à VERCELLONI David
GARCIA Christine a donné procuration à PRIEUR Stéphanie
COMBIER Julie a donné procuration à CLAVIER Vincent

Absents (1) :

MONDON Dimitri

Secrétaire de séance : Dylan WASTEELS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

La Commune de Carcès soutient les associations qui participent, par leurs activités, à l'animation de la vie locale et au développement de la pratique sportive sur le territoire communal.

Dans ce cadre, et après examen des demandes présentées au titre de l'exercice 2026, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer des subventions de fonctionnement au **Sporting Club Carcès-Cotignac** et au **Tennis Club Carçois**.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles **L.2121-29** et **L.1612-25** ;

Vu le budget principal de la Commune de Carcès pour l'exercice 2026 ;

Vu les demandes de subvention présentées par les associations concernées ;

Considérant l'intérêt local des activités développées par ces associations et leur contribution à la pratique sportive ainsi qu'à l'animation de la vie locale ;

Considérant la volonté de la Commune de Carcès de soutenir le tissu associatif local et de favoriser l'accès aux activités sportives ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2026 ;

Considérant que les associations bénéficiaires sont tenues de respecter les obligations légales et réglementaires applicables aux bénéficiaires de subventions publiques, notamment celles relatives au contrat d'engagement républicain ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

ARTICLE 1 : Attribution des subventions

D'attribuer, au titre de l'exercice 2026, les subventions de fonctionnement suivantes :

Association bénéficiaire	Objet	Montant attribué
Sporting Club Carcès-Cotignac	Soutien au fonctionnement et aux activités sportives de l'association	3 000,00 €
Tennis Club Carçois	Soutien au fonctionnement et aux activités sportives de l'association	1 000,00 €
TOTAL		4 000,00 €

ARTICLE 2 : Imputation budgétaire

De préciser que la dépense correspondante, d'un montant total de **4 000,00 €**, est imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de la Commune de Carcès, exercice 2026, selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable.

ARTICLE 3 : Conditions de versement

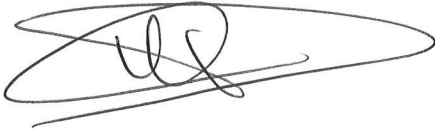
Le versement des subventions est subordonné au respect par les associations bénéficiaires des dispositions législatives et réglementaires applicables aux subventions publiques et à la production, le cas échéant, des pièces administratives nécessaires au mandatement.

Les subventions attribuées devront être utilisées conformément à leur objet et aux activités présentant un intérêt local ayant justifié leur attribution.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Secrétaire de séance
Dylan WASTEELS



Pour extrait conforme,

Le Maire

Alain RAVANELLO

